



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tunisie

Question écrite n° 5124

Texte de la question

M. Noël Mamère appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des Droits de l'homme en Tunisie. Le président tunisien est reçu par la France les 20 et 21 octobre 1997. Or comme le constate Amnesty International, des violations des droits de l'homme de grande ampleur continuent d'être perpétrés en Tunisie. L'arrestation et l'incarcération, le recours à la torture et aux mauvais traitements, le harcèlement et l'intimidation sont largement utilisés pour réduire au silence, intimider et punir les détracteurs du gouvernement appartenant à toutes les tendances politiques ainsi que les syndicalistes et les personnes qui tentent d'exercer leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression et d'association. Reporters sans Frontières reçue le 15 octobre 1997 par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale souligne que deux journalistes demeurent emprisonnés dans le pays, que la presse est inexistante et les journaux étrangers régulièrement victimes de la censure. Le 23 mai 1996, le Parlement européen adoptait une résolution constatant la détérioration de la situation des droits de l'homme en Tunisie. Il rappelait que l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, insistait sur le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme, sur la réciprocité et le partenariat. Le Parlement européen dans sa résolution considérait enfin que « conscient que la Tunisie est en période de transition économique et sociale et doit faire face aux défis des mouvements extrémistes, cela ne justifie pas un étouffement des libertés ». Le 14 novembre 1996, la Commission nationale consultative des droits de l'homme auprès du Premier ministre constatait « que n'ont cessé d'augmenter les pratiques répressives et arbitraires devenues de plus en plus répandues et flagrantes » et souhaitait voir inscrire la question de la situation des droits de l'homme en Tunisie à l'ordre du jour de la prochaine session de la commission des droits de l'homme de l'ONU et demandait au Gouvernement français d'agir dans ce sens. Il lui demande en conséquence ce que le Gouvernement français compte faire pour obtenir des autorités tunisiennes que leurs nombreux engagements en matière de protection des droits de l'homme soient enfin respectés. Il lui demande d'inciter les autorités tunisiennes à libérer tous les prisonniers d'opinion, à mettre un terme à la torture et aux mauvais traitements, à respecter les libertés de presse et d'association et à permettre aux défenseurs des droits de l'homme et des libertés de pouvoir exercer sans entrave leurs activités.

Texte de la réponse

La France est attentive à la situation des droits de l'homme en Tunisie, comme partout dans le monde. Elle est le premier partenaire de la Tunisie et développe avec ce pays des relations traditionnelles d'amitié et de coopération dans tous les domaines. Dans ce contexte, les autorités françaises et tunisiennes entretiennent un dialogue régulier et confiant, et ne s'interdisent d'aborder aucun sujet. La visite d'Etat du président Ben Ali, en octobre dernier, l'a confirmé, avec un bilan très positif. A l'occasion de la visite du président tunisien, de nombreuses familles de réfugiés statutaires en France ont pu rejoindre leurs époux et pères par le biais du regroupement familial. La France soutient la Tunisie dans ses choix économiques, convaincue que l'ouverture économique et le progrès social s'accompagneront nécessairement d'un progrès dans le domaine des droits de l'homme. Elle encourage la Tunisie à aller plus avant dans l'établissement d'un Etat de droit et dans le

développement des libertés publiques, sans méconnaître le contexte régional difficile dans lequel se situe la Tunisie. Elle l'incite à poursuivre sur la voie des mesures qui ont été annoncées à la fin de 1997, notamment en faveur d'une plus grande liberté de la presse et de l'élargissement du champ de la démocratie.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5124

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3479

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 539